

De la commune **SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du **08 avril 2019**

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	06
Représentés	01
Votants	06
Exprimés	06
Pour	06
Contre	00

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à **19 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Michèle TIXIER a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusés : M. Julien MOURLON

Absents : M. Pascal REDON, M. Jacques GALLAND

Date de convocation 30 mars 2019

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Approbation du compte administratif du budget principal 2018

Le conseil municipal, sous la Présidence d'Alain GRASS, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018, dressé par Alain BUJADOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 466.60 €	100 629.24 €	
Opérations de l'exercice	100 653.43 €	150 236.98 €	71 571.25 €	146 398.74 €
Totaux	100 653.43 €	188 703.58 €	172 200.49 €	146 398.74 €
Résultats de clôture		88 050.15 €	25 801.75 €	
Restes à réaliser			96 787.00 €	84 796.00 €
Totaux cumulés			122 588.75 €	84 796.00 €
Résultats définitifs		88 050.15 €	37 792.75 €	

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.